



Yvelines
Conseil général

Ville de Poissy

Mise en place d'un club de prévention spécialisée

Diagnostic partagé



Avril 2011

Sommaire

Préambule	3
<u>I. Poissy un pôle économique riche de son passé historique</u>	4
A. Un développement économique qui a façonné le territoire	4
B. Une ville accessible où les politiques publiques et le tissu associatif sont développés	5
<u>II. Emergence de problématiques spécifiques au territoire</u>	6
A. Une jeunesse issue de familles fragilisées concentrée principalement sur trois quartiers	6
1) Une population jeune sur représentée dans les quartiers sensibles	6
2) Des jeunes en difficultés scolaires et ayant plus de mal à s'insérer	7
3) Une fragilité sociale avérée	9
<i>Une activité en matière de protection de l'enfance soutenue</i>	9
<i>Des ménages soutenus financièrement</i>	10
B. Incivilité et délinquance juvénile bien présentes sur le territoire	11
1) Une perception commune des comportements délinquants repérés	11
2) Une sollicitation moins grande des services de la protection judiciaire de la jeunesse	12
<u>III. Définition des priorités pour assurer une prise en charge efficiente des jeunes pisciacais en voie de marginalisation.</u>	14
A. Les zones d'actions prioritaires	14
B. Le public ciblé en priorité	14
C. Les objectifs opérationnels	15

Préambule

Le Président du Conseil général des Yvelines a été interpellé par Monsieur le Maire de Poissy pour mettre en place un club de prévention spécialisée sur la commune. La direction du Territoire « Val de Seine et Oise » suite à cette demande a donc été chargée d'engager une démarche de diagnostic partagé afin d'évaluer sur la commune, les **besoins en matière de prévention spécialisée**.

Cette opération permettra de réaliser, grâce à l'ensemble des acteurs sociaux concernés, l'état des lieux des problématiques touchant les jeunes pisciacais et de définir en partenariat avec la ville les objectifs de travail qui pourraient être fixés au club de prévention spécialisée.

Ce diagnostic partagé s'est déroulé en trois étapes :

1. **Des rencontres avec les acteurs concernés** ont été organisées pour présenter et échanger sur la démarche de diagnostic partagé (mission de la prévention spécialisée, projet, méthode, calendrier...) et se mettre d'accord sur les données chiffrées à recueillir. Nous pouvons citer :
 - ✓ **la directrice générale adjointe** chargée de la vie sociale et éducative de la ville de Poissy,
 - ✓ **les responsables des services municipaux** chargés des affaires scolaires, sociales, de la jeunesse, de la Politique de la Ville, de l'ANRU, du CLSPD, des sports, des Ateliers santé ville.
 - ✓ **un représentant du collège** des Grands Champs,
 - ✓ **les acteurs associatifs** : Mission locale, les maisons de quartiers (Clos d'Arcy, Saint Exupéry)
 - ✓ **la police municipale, le commissariat, l'unité éducative en milieu ouvert (UEMO) de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**
 - ✓ **le secteur d'action sociale de Poissy** : la responsable et les travailleurs sociaux.

A cette occasion, chaque structure ou institution a pu préciser le contenu de ses actions en direction des jeunes pisciacais et exprimer leurs points de vue sur les problématiques vécues par ce public.

2. **Des visites sur site** (les différents quartiers, le BIJ, la Mission locale, les espaces associatifs).
3. **La restitution** des premiers éléments de diagnostic par la Direction du Territoire d'action sociale à **Monsieur le maire, au conseiller municipal en charge de la Jeunesse et au Directeur du service jeunesse**.

Tout au long de la démarche, des points réguliers ont été réalisés avec le directeur du service jeunesse, ce qui a permis d'élaborer ce diagnostic partagé.

Il nous semble intéressant, de façon liminaire, de rappeler rapidement les missions de la prévention spécialisée.

La prévention spécialisée est une des actions de prévention de l'exclusion sociale menées en direction des **adolescents et des jeunes adultes (12-25 ans)**. Elle relève de la **compétence des départements** au titre de l'aide sociale à enfance (articles L 121-2, L 221-1-2°, L 312-1-1° CASF).

Elle est menée par des « équipes de rue » composées d'éducateurs spécialisés qui vont à la rencontre des jeunes sur des territoires habilités par le Président du Conseil général (quartiers, commune, ensemble de plusieurs communes).

L'objectif est **d'éviter leur marginalisation et de faciliter leur socialisation**. Ces équipes d'adultes référents abordent les jeunes directement dans leurs lieux de vie, et leur proposent d'instaurer une relation de confiance inscrite dans la durée en partageant avec eux des expériences collectives positives et leur apporter un soutien éducatif personnalisé. Par ailleurs, en intervenant sur les quartiers, la prévention spécialisée mène également un travail avec l'environnement familial.

Enfin, cette proximité avec les jeunes vise également à mener des actions plurielles, notamment avec les institutions et services.

L'activité des équipes de prévention spécialisée se caractérise par **l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion des jeunes, le respect de leur anonymat, la non-institutionnalisation des activités**.

Poissy est une commune du département des Yvelines située à 25 km de Paris. Elle est délimitée d'un côté par la Seine, de l'autre par la forêt de Saint-Germain. Riche de son passé, cette ville reste un pôle d'activité important du département. Son histoire a influencé de façon importante le développement et l'urbanisation de la ville. Aujourd'hui, Poissy est la 6^{ème} ville des Yvelines de par sa population.

Avant de nous attacher à mettre en avant les problématiques du territoire puis de définir les axes d'intervention de la prévention spécialisée, il est important de situer Poissy dans son contexte économique et historique.

I. Poissy un pôle économique riche de son passé historique

La ville de Poissy a toujours été un pôle économique important ; elle a donc été modelée par l'activité présente sur le territoire. En parallèle, elle a su concourir à l'implantation de nombreux services publics et développer un tissu associatif dense.

A. Un territoire façonné par l'activité économique

Si l'on retrouve des traces de présence humaine dès la Préhistoire, la ville de Poissy ne prend réellement de l'essor qu'à compter de la période médiévale en devenant résidence royale au V^{ème} siècle. A partir de cette période, la cité se développe autour de deux axes de communication : l'antique route venant de Chartres et la Seine. Au XIII^{ème} siècle, le marché aux bestiaux prend de l'importance et contribue à l'agrandissement de la commune. L'urbanisation qui accompagne cette activité économique laisse de grands espaces disponibles pour parquer les bêtes destinées à la vente. En 1793 la ville compte, avec les hameaux, 2613 habitants.

L'arrivée du chemin de fer en 1843 avec la ligne Rouen-Paris accélère le développement industriel. Des industries s'établissent sur le sol pisciacais. **Dés 1902, la première usine de voitures** « la société automobile Grégoire » voit le jour. Des entreprises de métallurgie s'installent également dans la même période. **Une usine Ford est construite en 1937**, elle sera rachetée par SIMCA puis par PSA. Afin de loger la main d'œuvre nécessaire à toute cette activité économique en plein essor la société SIMCA prend en charge la **construction sur le plateau de Beauregard de 2000 logements** livrés à partir de 1957. Un **nouveau quartier la Coudraie** naît en 1963, il répond aux besoins de logements toujours croissants. Ces grands ensembles situés sur le plateau sont composés de blocs ponctuels et organisés. Le centre ancien lui aussi est remodelé et laisse la place à des immeubles (80% du parc immobilier date des années 1949-1989).

L'après-guerre est marqué par une très forte expansion de la population : la ville, qui compte déjà en 1954 13 375 habitants, atteint en 1975 37 820 habitants.

A cette même époque, **le déclin de l'industrie automobile pousse Poissy à diversifier les activités sur son territoire en créant de nouveaux emplois** : le nombre d'ouvriers est donc en baisse (-2 points depuis 1999) tandis que celui des cadres et des professions intellectuelles supérieures progresse de 3 points pour la même période. Cependant, le secteur de l'industrie représente encore près de 40% des emplois.

En 1990, un quartier à vocation économique voit le jour : le Technoparc. Il accueille aujourd'hui 150 entreprises dynamiques et innovantes et 2 000 salariés, un lycée et des écoles de formation supérieure reconnues pour la qualité de leur enseignement.

En 1999, la ville compte 20 000 emplois pour une population de 36 000 habitants ce qui représentait 4% des emplois yvelinois. **33,5% des emplois sur Poissy appartenaient au secteur industriel.**

La ville possède également de **nombreux commerces et pas moins de trois marchés** alimentaires et non alimentaires sont présents sur le territoire de la cité.

Le domaine de la santé est également pourvoyeur d'emplois : deux centres de santé, le centre hospitalier régional (1 600 lits, 4 000 soignants) qui est le plus important établissement public de santé après l'APHP de la région Ile de France et la clinique Saint Louis sont implantés sur la ville.

Plusieurs **lieux d'accueil pour les personnes âgées** sont également présents : nous pourrions citer la résidence des Ursulines et un foyer logement situé en plein centre ville. Toutes ces structures génèrent de l'emploi.

Les **lieux d'enseignement supérieur** sont inexistant sur la ville même. Les plus proches se situent dans les villes de Saint Quentin en Yvelines, Versailles, Nanterre ou Cergy.

Poissy, au fil des années, est devenue une ville hétérogène, faite de diversité sociale, où l'on peut noter d'importants contrastes urbanistiques et sociologiques.

B. Une ville accessible où les politiques publiques et le tissu associatif sont développés

La ville est d'accès facile. La **desserte routière** est assurée par plusieurs routes départementales dont trois se croisent au centre ville. La départementale 153 relie Poissy à l'échangeur d'Orgeval, point de jonction des autoroutes A13 et A14 qui permettent de rejoindre respectivement Paris et la Défense. La ville bénéficie également d'une desserte ferroviaire de qualité puisqu'elle est traversée par plusieurs lignes de chemin de fer qui aboutissent à la gare Saint-Lazare ; elle est également la gare terminus du RER A.

Desservie par le réseau de bus qui la relie, entre autres, à Saint-Germain, Versailles, Conflans-Sainte-Honorine mais aussi la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, il est aisé de rejoindre d'autres points des Yvelines à partir de Poissy

La voie fluviale est peu utilisée, Poissy ne disposant pas d'un port.

La circulation intra muros est facilitée par une ligne régulière (bus n°50) qui traverse la ville et dessert les quartiers populaires (St Exupéry – Beaugard – Gare - La coudraie).

La commune est **bien dotée en services publics**. Hormis les services municipaux, on trouve sur le territoire deux bureaux de poste, une gare (SNCF et RER), une mission locale, une antenne Pôle Emploi, une antenne CAF, le Tribunal d'Instance, le Conseil des Prud'hommes, un Centre des Impôts, un CMP, un Commissariat et une Centrale. Il est important de souligner que certains services publics ont également des annexes au sein des quartiers sensibles.

Le **secteur d'action sociale**, et la direction d'action sociale du territoire Val de Seine et Oise (regroupant 6 secteurs et 17 communes), sont implantés au centre ville, près de la clinique Saint Louis.

Depuis 2010, **la ville de Poissy** développe ses actions en direction de la jeunesse. Un service jeunesse vient d'être mis en place, le directeur vient d'être recruté. Le Bureau d'information Jeunesse (BIJ) inauguré récemment, a pris place dans les locaux du service jeunesse où devraient également se développer, à terme, un studio musique et un lieu d'animation. Les Assises de la Jeunesse organisées en mai 2010 démontrent l'intérêt de la ville à mettre en œuvre une politique envers la jeunesse répondant aux problématiques locales. Enfin, le Centre Social André Malraux vient également d'être repris en gestion directe.

La ville entend également favoriser la décohabitation des jeunes. Un projet est en cours qui concerne la mise en œuvre d'une structure adaptée à des parcours résidentiels, gérée par une structure associative.

Elle s'empare aussi de tous les dispositifs existants permettant de lutter contre les inégalités sociales et favorisant la prévention : programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), un adulte relais, programme de réussite éducative, le point d'accès au droit et depuis 2009, la Maison de la Citoyenneté et de la Solidarité Associative. Les actions initiées dans ce cadre s'articulent et complètent celles du CCAS.

Enfin, un projet municipal sur la création d'une maison des parents est en cours. Cette structure de soutien à la parentalité se veut un espace neutre permettant d'aider les parents (ou autre membre de la famille) à faire face aux enjeux de l'éducation de leurs enfants par l'entraide, la solidarité, l'écoute, des conseils et des échanges d'expériences.

Par ailleurs, Poissy compte quelques équipements sportifs et culturels fréquentés par les jeunes pisciacais : cinéma, deux piscines, deux gymnases, trois stades, deux complexes sportifs, un stand de tir, une halle aux sports, deux salles omnisports, la médiathèque disposant d'une antenne au centre Malraux, le théâtre et le musée.

La commune compte également un réseau associatif riche qui œuvre en direction des jeunes.

Les associations Clos d'Arcy, le club Saint-Exupéry, l'APCE déclinent tous des actions en direction des publics en précarité et en particulier en direction des jeunes. **Trois maisons de quartiers gérées par des associations** (Clos d'Arcy, Saint-Exupéry, le Club Péguy) assurent un service de proximité aux habitants et contribuent ainsi au maintien du lien social.

II. Emergence de problématiques spécifiques au territoire

La présence de PSA sur la commune peut laisser penser que Poissy est une cité résidentielle de cadres supérieurs. En étudiant plus finement un certain nombre d'indicateurs, on s'aperçoit vite que les difficultés sociales sont présentes et qu'elles se cumulent sur certains secteurs du territoire.

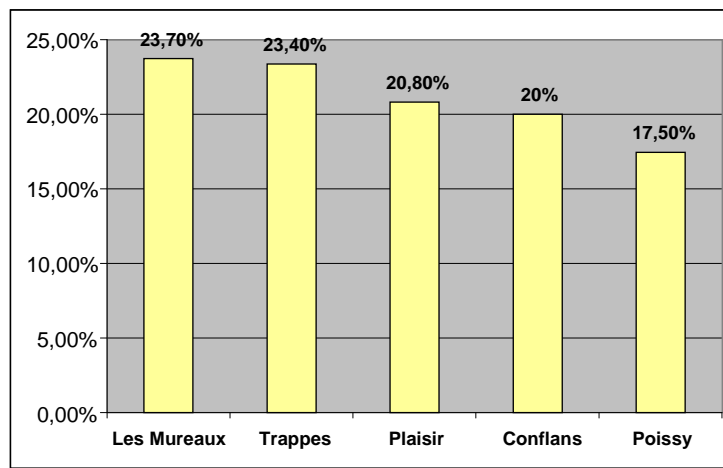
En parallèle, on note sur la ville l'existence d'incivilités et de comportements délictueux dont les auteurs sont de jeunes pisciacaïs, ce qui renforce le sentiment d'insécurité.

A. Une jeunesse issue de familles fragilisées concentrée principalement sur trois quartiers

1) Une population jeune sur représentée dans les quartiers sensibles

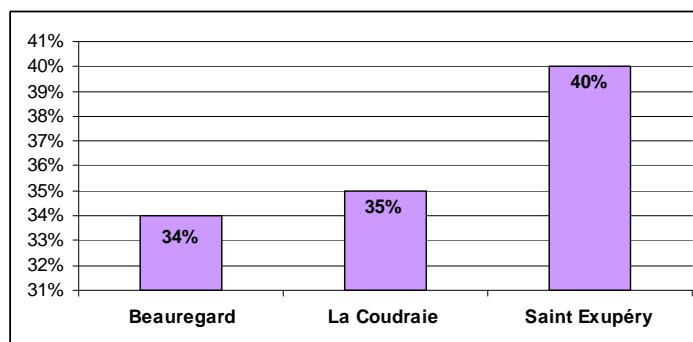
La population de la ville est stable depuis 1975. En 2007, elle était estimée à **37 109 habitants**. Elle a une **tendance nette au vieillissement** (plus de 8% de la population avait plus de 75 ans en 2007 contre 6% en 1999). La part des plus jeunes est en constante diminution.

En 2007, on comptait **6 516 jeunes de 10 à 25 ans**, soit **17,5% de la population totale** (source INSEE). Ce chiffre est **inférieur à celui des villes** de même strate, telles que Les Mureaux, Conflans-Sainte-Honorine, Plaisir, Trappes.



Taux de jeunes de 10-24 ans par rapport à la population totale en 2007 (source INSEE)

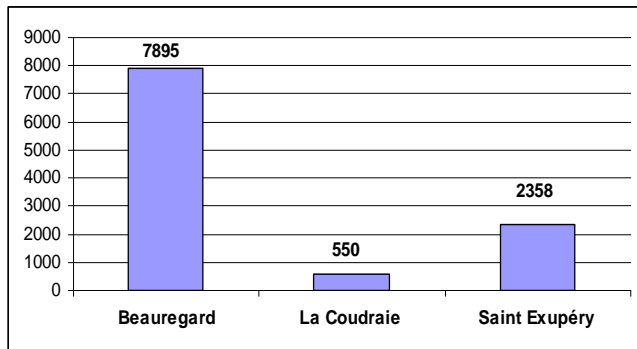
Il est important de noter que la concentration de cette population n'est pas égale sur tous les quartiers. Les jeunes sont largement plus présents **sur les quartiers dits sensibles** qui sont inclus dans le contrat de cohésion sociale : **Beauregard, la Coudraie et Saint Exupéry**.



Part des pisciacaïs âgés de moins de 19 ans (chiffres CUCS 2007)

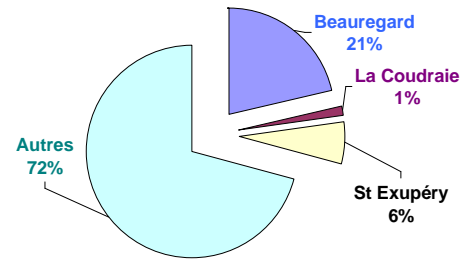
Un tiers de la population est concentrée sur ces zones où les logements sociaux sont largement majoritaires : 2 920 logements sociaux recensés sur ces zones, soit 52% du nombre total de logements sociaux (données CUCS 2007).

Aujourd'hui, les **logements sociaux** représentant plus de **38,2% des résidences principales sur Poissy** (à terme, avec la reconstruction de La Coudraie), **les objectifs de la loi SRU sont donc largement atteints**.



Nombre d'habitants par quartier
(Recensement 2004 La coudraie et 1999 pour les 2 autres)

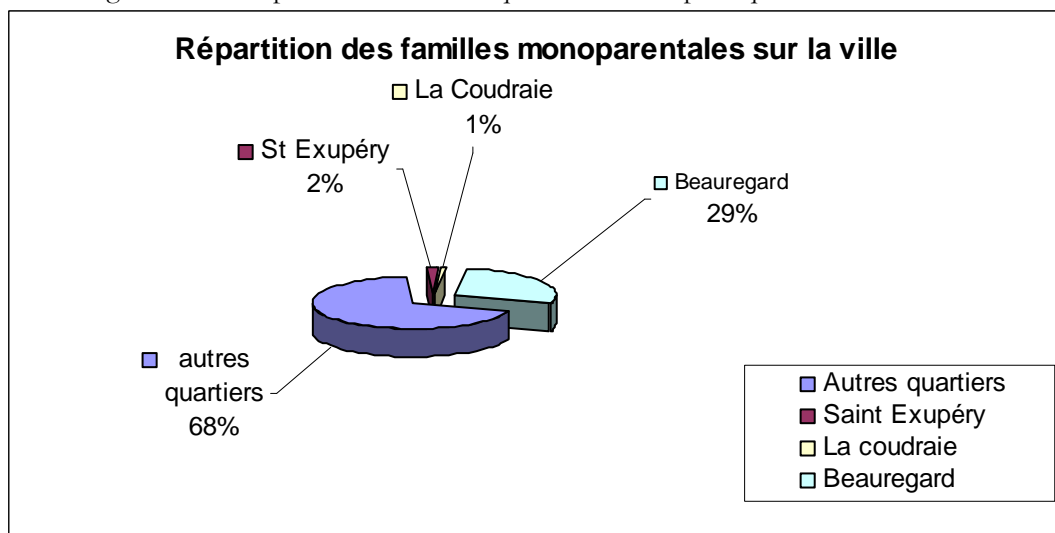
Répartition de la population pisciacaise en 2007



On y trouve aussi un plus **grand nombre de familles nombreuses** alors que leur nombre est en régression sur l'ensemble du territoire communal. (Les ménages de plus de 6 personnes représentant une proportion marginale : 3,4 % contre 5,2 % auparavant).

Les acteurs locaux signalent qu'ils détectent des difficultés éducatives liées à la composition familiale.

Il est important d'observer que les **familles monoparentales** sont en **constante augmentation** sur le territoire et sont également surreprésentées dans les quartiers classés politique de la ville.



2) Des jeunes en difficultés scolaires et ayant plus de mal à s'insérer

La ville de Poissy compte quatre collèges, dont un classé en ZEP, et trois lycées. Ils accueillent 4 493 jeunes en 2011. Des établissements privés présents sur le territoire de la ville proposent également des bacs pro et des formations en alternance.

Le taux de scolarisation a très légèrement diminué depuis 1999. Si 97,3 % des 15/17 ans sont scolarisés seulement 49,5% des 18/24 ans le reste. **A partir du moment où la scolarité n'est plus obligatoire, on note donc une forte proportion de jeunes hors système scolaire.**

Si on étudie plus finement la situation des élèves inscrits au collège des Grands Champs (quartier de Beauregard), seul collège en ZEP, et ceux du collège Jean Jaurès, nous voyons que les difficultés scolaires sont révélées par plusieurs indicateurs :

	Grands Champs	Jean Jaurès
Difficultés scolaires nécessitant un soutien scolaire	61%	25,50%
PPRE	15% (en 2007)	5% (en 2010)

Par ailleurs, pour le seul collège des Grands Champs, nous savons également que 3 élèves ont été orientés en 2010 vers des internats d'excellence et que 4 ont fait l'objet d'une exclusion définitive. Enfin, 24% des élèves auraient plus d'un an de retard.

De même, les résultats au Brevet des collèges 2009 laissent transparaître de réelles difficultés scolaires. On peut noter que les taux de réussite sont inégaux et qu'ils sont largement inférieurs à la moyenne académique dans les établissements fréquentés par les jeunes issus des quartiers en difficultés :

Collèges	taux réussite
Jean Jaurès	75,90%
Le Corbusier	87,10%
Les Grands Champs	51,70%
Ensemble des Yvelines	84,70%
Académie Versailles	83,20%

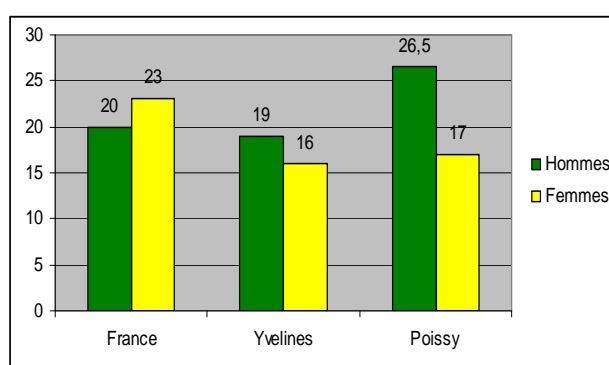
Taux de réussite au brevet dans les collèges publics en 2009

On constate que le **nombre de non diplômés a progressé** depuis 1999. En revanche, parallèlement, les diplômés obtiennent un **diplôme de plus haut niveau** (bac + 2).

De plus, parmi les jeunes âgés de **plus de 15 ans, 8,7% ne sont titulaires d'aucun diplôme. Parmi ceux qui sortent du système scolaire : 21%** sont titulaires d'un **CAP ou BEP** (il s'agit de la part la plus importante des diplômés). En revanche, on ne compte que **17,1%** de titulaires d'un diplôme de niveau **supérieur à bac+2**.

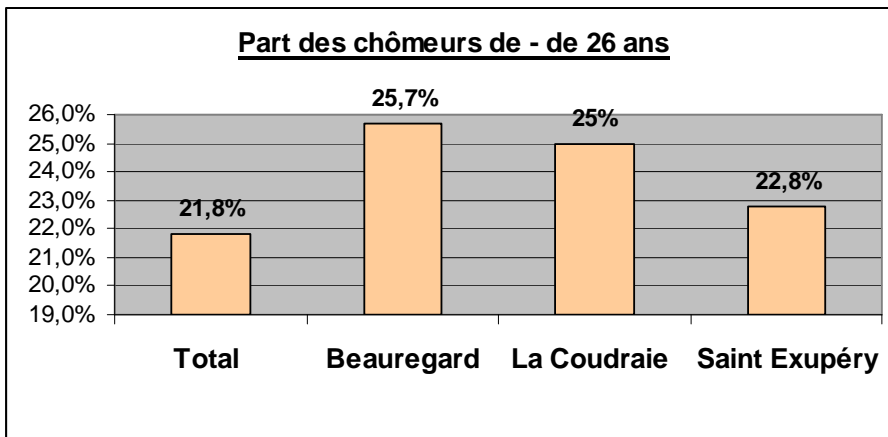
En 2010, le **taux de chômage atteignait au plan national 9,7%** contre 11,6% en 2007 sur Poissy (chiffres pôle emploi). Les jeunes représentent 14.7 % des chômeurs pisciacaïsi.

Par ailleurs, le **pourcentage des chômeurs de 15/24 ans sur Poissy est bien supérieur** à la moyenne départementale et nationale.



Taux de chômage des jeunes de 15-24 ans (source INSEE 2007)

Le chômage ne frappe pas de la même façon selon le lieu de résidence : 33,4 % des demandeurs d'emploi habitent Beauregard, 4,2 % La Coudraie et 15, 2% Saint-Exupéry. Cette tendance est particulièrement marquée pour les moins de 26 ans :



(Source INSEE 2007)

Le **taux d'activité** de la population pisciacaise est élevé (**75,7% en 2007**). Néanmoins, le taux d'activité sur les Hauts de Poissy et le quartier Saint-Exupéry est inférieur de presque 8 points à celui constaté sur l'ensemble de la commune.

Les jeunes rencontrent également des problèmes d'insertion dans le monde professionnel. En effet, sur les 4 590 jeunes de **15 à 24 ans** (soit 12 % de la population totale) : **48,4 % sont actifs**, mais **seulement 37,9% ont un emploi**.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à **Pôle Emploi** de moins de 25 ans tenus de faire des actes positifs de recherche est en croissance par rapport à 2006 mais encore en deçà des chiffres de 2003.

La mission locale, quant à elle, a rencontré en 2009 422 jeunes qui ne fréquentaient pas précédemment la structure, 296 d'entre eux étaient issus de la ZUS de Beauregard. Au total, sur cette année de référence, elle aura accompagné 815 jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre d'un parcours d'insertion dont 588 étaient issus de la ZUS. Elle a par ailleurs assuré le suivi de 9 jeunes détenus (18/25 ans) à la prison de Bois d'Arcy.

D'autres indicateurs de précarité sociale révèlent d'autres types de difficultés qui viennent aggraver les difficultés scolaires et d'insertion déjà mises en avant.

3) Une fragilité sociale avérée

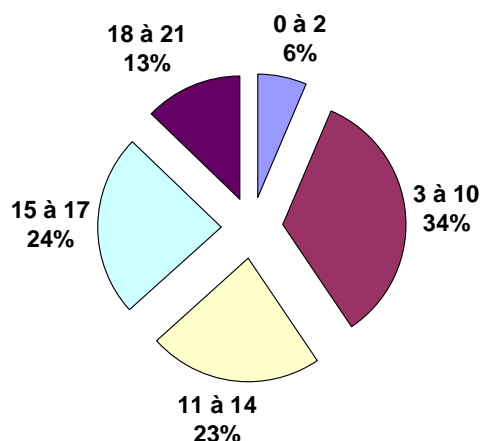
● *Une activité en matière de protection de l'enfance soutenue*

Un bilan sur une année (juillet 2009 à juillet 2010) a été réalisé sur le Secteur d'Action Sociale de Poissy. Il montre que le nombre de jeunes suivis dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est important. C'est en effet le secteur du territoire où les suivis sont les plus nombreux.

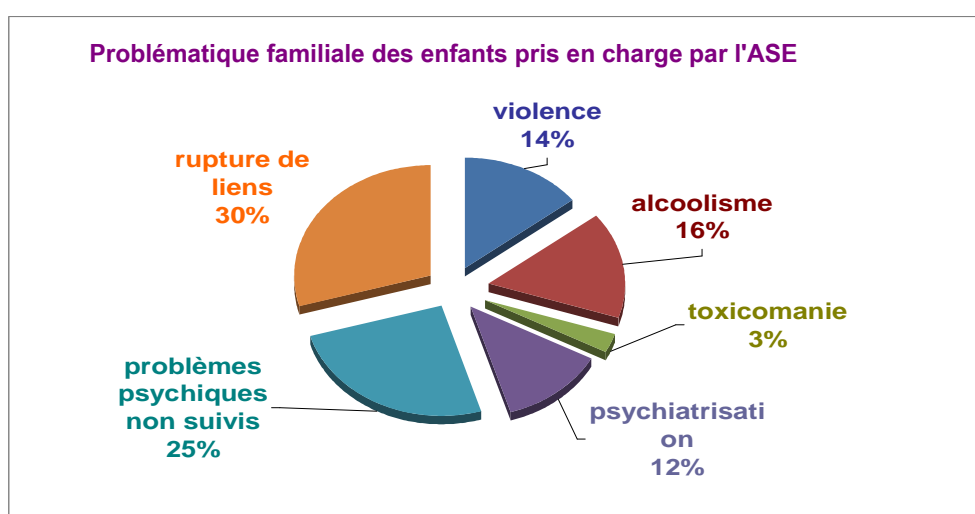
Ce bilan révèle que **194 enfants et jeunes adultes ont fait l'objet d'une prise en charge ASE** sur le Secteur d'Action Sociale contre environ 600 sur l'ensemble du territoire. La prise en charge touche majoritairement des garçons, comme sur le reste du territoire.

La majorité des enfants concernés se situent plutôt dans la **tranche d'âge 3-10 ans (34%)**, pourcentage équivalent à la moyenne territoriale. Viennent après les 15/17 (24%) et les 11/14 (22%). **12% de jeunes majeurs ont été comptabilisés. Cela fait de Poissy le secteur le plus concerné par cette problématique.**

Age des enfants pris en charge par l'ASE entre 2009 et 2010



Chez les jeunes pris en charge, les problématiques suivantes ont été identifiées sur le Secteur d'Action Sociale de Poissy :



Il est également intéressant de noter que durant l'année 2010, la sage-femme n'a reçu que **5 déclarations de grossesse de mineures**. Il s'agissait de jeunes filles de plus de 15 ans qui sont restées au sein de leur famille. Une seule a été placée en centre maternel et une autre a accouché sous X.

Par ailleurs, **dans le cadre des évaluations d'informations préoccupantes**, le Secteur d'Action Sociale de Poissy a rencontré 100 jeunes entre juillet 2009 et juillet 2010 (sur 442 pour l'ensemble du territoire), dont 38% ont entre 11 et 17 ans.

Sur ces 100 évaluations, 12% ont donné lieu à un signalement à l'autorité judiciaire (contre 27 % sur l'ensemble du territoire), et 12% à une proposition de type « administratif ».

Aux difficultés éducatives s'ajoutent des difficultés financières qui accroissent la précarité dans laquelle évoluent les familles.

● *Des ménages soutenus financièrement*

Un certain nombre de données laissent entrevoir que les Pisciacais rencontrent des difficultés pour faire face aux dépenses courantes et sont donc dans une situation précaire.

Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2007 est de : **24 867 €**. Il se situe **en dessous de la moyenne départementale** (34 381 €) mais est supérieur à la moyenne des foyers français (22 947 €).

En 2005, **24,3%** des ménages vivant dans les quartiers sensibles de la ville étaient **non imposables** et 4,3% bénéficiaient de la CMU.

Il est à noter qu'en 2010, sur le seul collège des Grands Champs, 68 élèves ont bénéficié d'une aide du fonds social collégiens et 48% étaient boursiers.

Au 30 juin, nous recensons également **598 bénéficiaires du RSA** sur la ville (ce qui correspond à 23% du territoire).

Au titre des 6 premiers mois de l'année 2010, les **aides financières ASE** sur le Secteur d'Action Sociale de Poissy représentent **33 175 €** pour 84 dossiers traités et les **aides financières individuelles** représentant quant à elles **71 670 €**. Ces chiffres placent le secteur **en première position sur le territoire** qui lui-même se place en seconde position sur le département.

La ville compte 5 757 allocataires CAF (205 565 sur Yvelines) dont 1 874 vivent dans les quartiers politique de la ville (106 à Saint-Exupéry, 101 à La Coudraie, 1 667 à Beauregard) soit 35,5% du total. 356 ménages bénéficient du complément familial et 160 d'entre eux habitent également dans les quartiers sensibles (soit 45%). Enfin 327 personnes touchent l'AAH dont 283 sur le seul quartier de Beauregard.

B/Incivilité et délinquance juvénile bien présentes sur le territoire

Les acteurs présents sur le territoire s'accordent à dire que des **actes d'incivilités et des actes délictueux sont bien identifiés sur la ville. Néanmoins, les services de la protection judiciaire de la jeunesse semblent moins sollicités.**

1) Une perception commune des comportements délinquants repérés

Les services de police, les acteurs sociaux et l'Education nationale qui repèrent des comportements délinquants au sein des collèges ont relevé un certain nombre de débordements causés par les jeunes : sur le collège des Grands Champs sur l'année scolaire 2009-2010 ont été relevées 180 incivilités, 31 menaces et 6 violences physiques. Le Lycée Adrienne Bolland est identifié par le commissariat de police comme un lieu d'affrontements réguliers. Néanmoins, il est important de noter qu'à l'origine de ces troubles qui sont en partie extérieurs à l'établissement nous retrouvons des jeunes non résidents sur la commune.

Les services de la police nationale nous confirment qu'il n'existe pas sur la ville une logique d'affrontements organisés. Les regroupements sont ponctuels et on ne note pas la présence de bandes.

L'appartenance au quartier reste néanmoins forte. Il s'agit même parfois d'un sentiment d'appartenance à un secteur (Place Racine, Place Corneille). Les jeunes sortent peu de leurs quartiers sauf pour se rendre sur des lieux de rencontres (La Défense, Cergy ou le parvis de la gare à Poissy). Depuis 4 à 5 ans, les forces de police notent que les jeunes commettent de plus en plus tôt des actes de délinquance (10/12 ans) et n'en sortent que plus tardivement (vers 30/35 ans). Elles s'accordent également à dire avec les acteurs de terrain qu'il y a une **montée en puissance de la délinquance sur le quartier Saint-Exupéry.**

Comme sur le reste du territoire national, les atteintes aux biens diminuent alors que les **atteintes aux personnes progressent.** De façon générale, les jeunes s'attaquent plus aux autres jeunes pour les voler qu'aux adultes. Durant les 6 derniers mois, les agressions ont plutôt été commises à mains nues. On note rarement l'usage d'armes, hormis l'usage exceptionnel de couteaux.

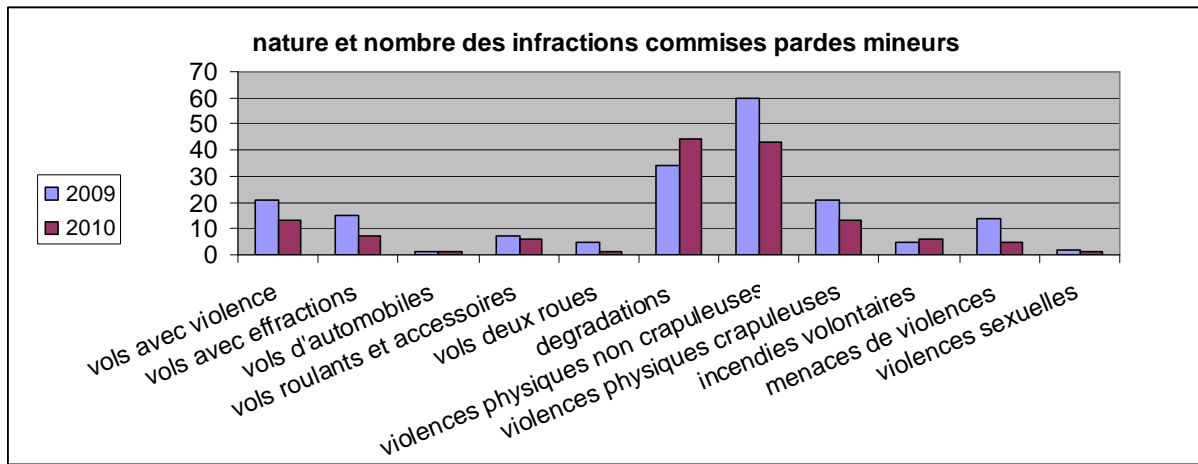
En réaction au machisme existant sur les quartiers, **des filles commencent à entrer dans la délinquance.** Il semble que par cette attitude, elles cherchent à se protéger.

Le trafic de stupéfiants existe sur les 3 quartiers sensibles. Mais il ne s'agit pas d'un trafic de drogue de synthèse, ce que d'ailleurs confirment les acteurs de terrain.

Les infractions contre la législation routière (mini motos, motocross, rodéo-voiture, conduite sans permis) sont largement relevées par les forces de police (nationale et municipale)

Aucun problème d'alcool notoire n'a été relevé chez les jeunes. De même, la prostitution ne fait pas partie des problématiques repérées.

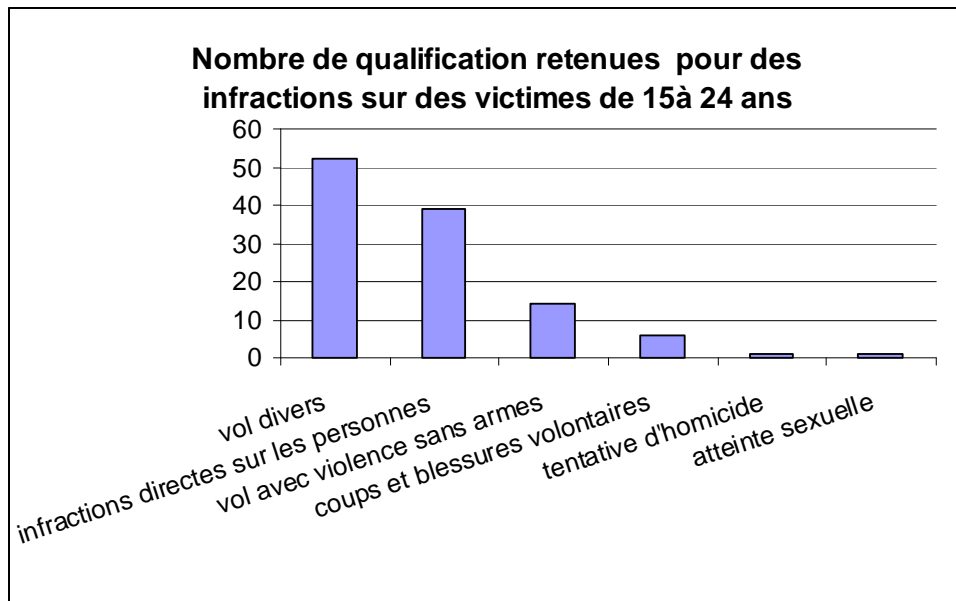
Les éléments chiffrés fournis par la police nationale montrent une diminution des actes dans lesquels des mineurs sont impliqués néanmoins 17,61% des atteintes physiques volontaires sont commises par des mineurs et 36,72 % des atteintes aux biens (ce dernier chiffre est en progression de 2% par rapport à 2009.



Les chiffres communiqués par les services de la police municipale montrent bien que les dégradations sont récurrentes et concentrées plus particulièrement sur certaines zones du territoire de la ville :

	Beauregard	St Exupéry	Clos d'Arcy	Centre ville	La Coudraie
Feu de poubelles	34	0	1	1	0
Incendie mobilier urbain/logement urbain	5	3	0	0	1
Incendie de véhicule	57	23	0	6	12
Dégradation bien privé/public	33	21	12	61	2

Les chiffres confirment également le ressenti de la police nationale.

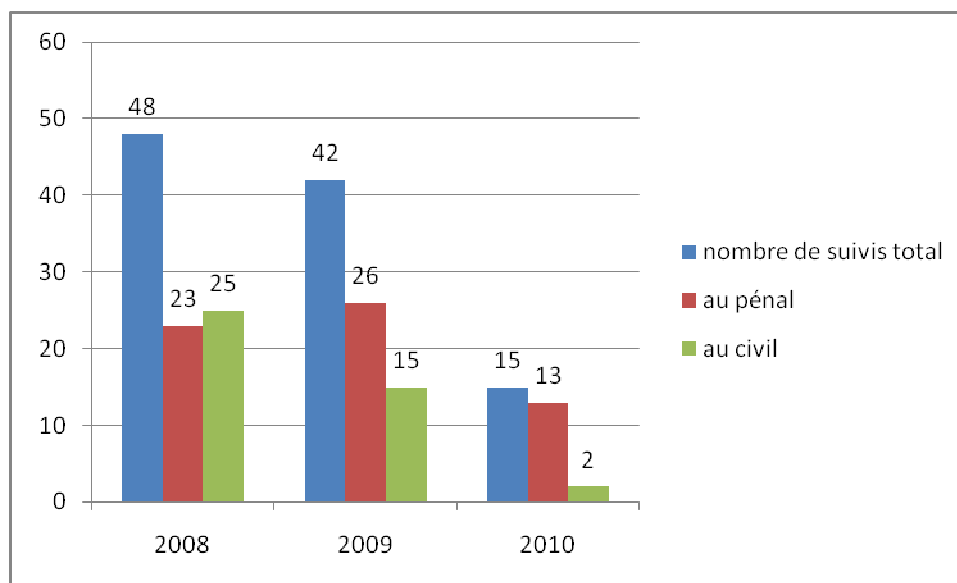


60 infractions ont été commises en 2010 **par des auteurs âgés de 10 à 24 ans** dont 14 relèvent de la destruction de biens publics ou privés et 22 sont des infractions directes commises sur des personnes

2) Une sollicitation moins grande des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

L'analyse faite a été réalisée d'après les chiffres présentés par l'Unité Educative en Milieu Ouvert (UEMO). Le public de ce service est surtout constitué de **jeunes mineurs sous main de justice**. En effet, depuis quelques années, les mesures civiles (AEOMJ, IOE, Enquête sociale) sont de moins en moins exercées par la PJJ.

On constate donc une **diminution du nombre de jeunes suivis dans le cadre pénal depuis 2009**. La protection judiciaire de la jeunesse ne sait pas si cette baisse est due à une réelle diminution de la délinquance sur Poissy ou si c'est le repérage de ces jeunes qui est plus difficile.



Commune	Nb Habitants	Jeunes suivis en 2009	% jeunes//pop
Les Mureaux	33 225	107	0.32
Chanteloup-les-Vignes	9 136	29	0.31
Carrières/Poissy	14 134	38	0.26
Achères	19 937	27	0.13
Poissy	37 470	42	0.11
Conflans-Ste-Honorine	34 531	30	0.08

Tableau permettant de comparer l'activité sur les autres communes

Les jeunes concernés par un suivi pénal ont **tous plus de 15 ans** : sur les 14 jeunes de l'année 2010, 2 avaient 15 ans, 1 de 16 ans, 4 de 17 ans, 6 majeurs dans l'année et même un jeune adulte. Ce sont, en majorité des **jeunes qui sont suivis depuis au moins 2008**. **Quasiment aucun « nouveau jeune »**.

Une seule fille (de 15 ans) fait l'objet d'un suivi pénal.

Ces jeunes sont tous issus et vivent avec leurs **familles monoparentales**. **Aucune famille ne connaît de précarité professionnelle**. Aucune mère ne vivrait du RSA.

Les parents ne sont pas perçus comme démissionnaires mais certains pris dans leurs propres difficultés et donc peu mobilisables. Ils sont vus la première fois par le service mais après, les contacts sont beaucoup moins fréquents.

Deux jeunes ont fait l'objet d'une prise en charge ASE précédemment.

Les **filles connaissent des problèmes psychiques** surtout. Les garçons sont dans d'autres types de problématiques.

Aucun ne suit une scolarité. Certains (ceux proches de la majorité) connaissent des périodes de travail.

III. Définition des priorités pour assurer une prise en charge efficiente des jeunes pisciacais en voie de marginalisation.

Afin de rendre efficiente l'action du club de prévention sur la ville il est important de cibler les lieux d'actions prioritaires au vu de la spécificité du territoire, de décliner les objectifs et de définir le public ciblé.

A. Les zones d'actions prioritaires

Trois quartiers de Poissy ressortent suite au diagnostic comme étant des quartiers prioritaires en matière de prévention de la délinquance :

- Beauregard
- Saint-Exupéry
- La Coudraie

Une attention toute particulière devra être accordée au quartier Saint-Exupéry qui est identifié par les différents professionnels comme un secteur difficile (stationnement dans les cages d'escalier, difficultés sociales marquées, tags sur les parties communes). Ce quartier est en effet enclavé, il n'a pas été pensé au plan urbanistique pour être ouvert sur le reste de la ville.

Le quartier de la Coudraie est pour l'instant partiellement vidé de sa population, néanmoins nous savons qu'au terme de la rénovation urbaine menée sur le site, le nombre de logements sociaux restera important sur le quartier.

Sur Beauregard l'intervention sera ciblée particulièrement sur les deux places Corneille et Racine, une attention toute particulière sera accordée à l'activité qui pourrait se dérouler dans les caves.

Une intervention de la prévention spécialisée sur le quartier de la gare semble pertinente. La gare est identifiée comme un lieu de rencontre.

Les éducateurs devront être mobiles et ne négliger aucun quartier de la ville même si ceux-ci ne sont pas inscrits dans le dispositif politique de la ville. Si le besoin s'en fait sentir l'équipe de prévention spécialisée pourra intervenir hors des limites communales.

Le club restera attentif à l'évolution des lieux de regroupement, et adaptera son intervention à la réalité de terrain.

B. Le Public ciblé en priorité

Même si les acteurs de terrain notent une entrée dans la délinquance de plus en plus précoce, il ne semble pas très judicieux de faire de la tranche 10/14 ans la priorité. En effet, les structures mettant en place des activités de prévention générale peuvent en adaptant leurs dispositifs toucher plus facilement les jeunes de cette tranche d'âge qui sont identifiables par le biais du collège/lycée et peuvent être pris en charge dans le cadre du dispositif de réussite éducative.

En revanche, il semble intéressant de **cibler en priorité les 15/20 ans** qui se tiennent en marge des structures existantes et sont souvent déscolarisés donc moins facilement repérables. Les parents de ces jeunes sont également beaucoup plus difficilement mobilisables. Cette catégorie de jeunes a bien souvent la rue comme lieu d'action et d'évolution.

Monsieur le Maire souhaite également qu'une attention particulière soit apportée aux 23/25 ans. Il s'agit d'un âge clé où il est important de travailler l'insertion socio-professionnelle, cette tranche d'âge bénéficiant encore de dispositifs favorisant l'accès à l'emploi.

C. Les objectifs opérationnels

▪ **Aller à la rencontre des jeunes**

Le travail de rue doit être prioritaire et représenter 50% de l'action du club de prévention. La présence des éducateurs sur le terrain devra être effective le soir et le weekend (au moins le samedi). Monsieur le maire souhaite que les modalités d'intervention soient déclinées de façon explicite, mais aussi qu'en dehors de ces temps, le Club de prévention spécialisée précise le type d'actions culturelles, sportives ou de loisirs qu'il entend mener. Enfin, les éducateurs devront prévoir l'organisation d'actions collectives (actions citoyennes, actions « vertes ») et inciter les jeunes à se saisir des événements, manifestations et projets portés par la ville. Les différentes interventions prévues par le club de prévention seront montées en lien avec la ville afin que l'action en direction des jeunes reste cohérente.

Il est important que l'équipe d'éducateurs de prévention spécialisée soit mixte, qualifiée et bénéficie d'une expérience de terrain.

Des points intermédiaires sur le travail effectué seront réalisés au moins tout les 6 mois dans le cadre des comités de suivi et une analyse de l'action de terrain sera faite à l'occasion du Comité de pilotage local.

Les actions menées feront l'objet d'échanges réguliers avec la ville et le Conseil général. Des indicateurs permettant l'évaluation seront remplis de façon régulière et communiqués à la ville et au Conseil général.

▪ **Prise en charge individualisée**

La prise en charge des jeunes sera individuelle et personnelle. L'objectif, une fois les problématiques identifiées, est de ramener le jeune vers les structures et les services pouvant le prendre en charge. Le travail doit donc se faire en étroite collaboration avec les différents partenaires. L'objectif n'est pas que le jeune reste en charge de la prévention spécialisée, les relais doivent être efficaces et efficaces avec entre autres les services municipaux et le Secteur d'Action Sociale. Le taux de renouvellement doit être un souci constant pour le club de prévention

▪ **Identifier les situations à risque dans le domaine des conduites à risque particulièrement sur la voie publique**

Il est attendu de l'association en charge de la prévention spécialisée sur le territoire qu'elle joue un rôle de veille. Elle doit être en mesure de pointer les évolutions, d'identifier les nouvelles pratiques. Elle devra en fonction de ses observations proposer de nouvelles actions et des procédures innovantes pour rentrer en contact avec les jeunes qui s'adapteront aux nouveaux comportements repérés. La formation des éducateurs devra être régulière et tenir compte des réalités de terrain afin de rendre efficient le travail mené avec les jeunes.

▪ **Proposer et conduire des actions d'insertion**

Les actions proposées devront être bâties en tenant compte des actions existantes, elles n'ont pas pour vocation de doubler les dispositifs existants mais à les compléter. Elles s'attacheront à préserver une place pour les jeunes filles (imaginer des nouveaux moyens d'accroche, leur proposer des activités leur permettant une réelle insertion). Il est important de construire un parcours d'insertion ramenant vers les structures de droit commun les jeunes marginalisés ou en voie de l'être. Ces actions pourront être partenariales voire intercommunales à terme.
